



Commission économique pour l'Europe**Comité du logement et de l'aménagement du territoire****Soixante-dix-neuvième session**

Genève, 4 et 5 octobre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté et révisé
de la soixante-dix-neuvième session**Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 14 octobre 2008 à 10 heures en salle XXV**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2019 :
 - a) Examen et suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, de la Charte de Genève sur le logement durable et d'autres instruments pertinents ;
 - b) Logements et marchés immobiliers durables :
 - i) Mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable et activités des centres d'excellence de la Charte ;
 - ii) Journée mondiale de l'habitat 2018 à Genève ;
 - iii) Efficacité énergétique des bâtiments ;
 - iv) Normes de protection contre les incendies dans les bâtiments ;
 - v) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier ;
 - c) Développement urbain durable et villes intelligentes et durables :
 - i) Villes intelligentes et durables ;
 - ii) Aménagement urbain intégré ;
 - iii) Journée internationale des forêts : forêts et écocités ;
 - d) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire ;
 - e) Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire.



3. Planification des travaux visant à soutenir la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres instruments internationaux pertinents aux niveaux national, régional, sous-régional et local.
4. Réforme du processus de planification et de budgétisation de l'ONU.
5. Élection du Bureau.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

II. Annotations

Pour la date et l'heure des séances, se reporter au calendrier qui figure à la fin du présent document.

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/HBP/191, ECE/HBP/190.

L'ordre du jour provisoire est fondé sur les décisions prises par le Comité à sa soixante-dix-huitième session et sur les progrès accomplis depuis lors dans la mise en œuvre du programme de travail 2018-2019. L'ordre du jour, qui a été arrêté en concertation avec le Bureau du Comité et approuvé par celui-ci à sa réunion du 13 avril 2018, est présenté au Comité pour adoption.

2. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2019

Document(s) : ECE/HBP/2018/1, ECE/HBP/2017/7, ECE/HBP/2017/4, ECE/HBP/2016/3.

À l'occasion du débat ministériel à la soixante-dix-huitième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE (8-10 novembre 2017), les ministres et chefs de délégations ont adopté la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables. À la soixante-dix-neuvième session, un exposé liminaire sera présenté, et un débat aura lieu sur les progrès réalisés pour relever les défis du logement et de l'urbanisme dans la région de la CEE et respecter les engagements pris au titre de la Déclaration ministérielle.

Les présidents du Bureau du Comité, du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif du marché immobilier présenteront leurs rapports sur l'exécution du programme de travail depuis la soixante-dix-huitième session et fourniront des informations sur les avancées réalisées s'agissant de l'alignement des activités du Comité, du Groupe de travail et du Groupe consultatif sur le Programme 2030, le Nouveau Programme pour les villes et la Charte de Genève sur le logement durable (ci-après « Charte de Genève »).

a) Examen et suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, de la Charte de Genève sur le logement durable et d'autres instruments pertinents

Document(s) : ECE/HBP/2018/1, ECE/HBP/2018/2, ECE/HBP/2018/L.1 ; ECE/HBP/2018/Inf.1, ECE/HBP/2018/Inf.2.

En octobre 2017, à sa soixante-dix-huitième session, le Comité a demandé au Bureau d'élaborer un document d'orientation complet pour l'alignement des activités du Comité sur le Programme 2030 et d'autres accords clefs dans le cadre de son mandat actuel¹.

¹ ECE/HBP/190, par. 14.

Le Comité a également demandé au Bureau de formuler des propositions et un argumentaire en vue de changer le nom du Comité, l'idée étant de s'assurer que son nom soit représentatif des activités du Comité liées à la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres accords pertinents. Le Comité a invité le Bureau à mettre ses propositions sur le papier en vue de les lui soumettre pour décision à sa soixante-dix-neuvième session.

Le Comité sera saisi d'informations sur l'élaboration du document d'orientation pour l'alignement des activités du Comité sur le Programme 2030, le Nouveau Programme pour les villes, la Charte de Genève et d'autres accords clefs dans le cadre de son mandat actuel.

Le Comité recevra également des informations concernant un projet de document d'orientation et de lignes directrices sur la collecte de données relatives aux politiques de logement et de développement urbain fondées sur des faits qui sont en cours d'élaboration dans le cadre de la dixième tranche du projet conjoint de la CEE et d'ONU-Habitat relatif aux politiques fondées sur des faits pour le logement et le développement urbain durables dans certains pays en transition, appuyé par le Compte de l'ONU pour le développement.

Le Bureau du Comité présentera lui aussi des propositions de noms pour le Comité et fera des suggestions en vue d'actualiser ses domaines de travail.

Le Comité est invité :

- À prendre note de l'élaboration du document d'orientation sur l'alignement des activités du Comité sur le Programme 2030, le Nouveau Programme pour les villes et la Charte de Genève, et à encourager le Bureau à actualiser son document d'orientation et à le présenter au Comité pour approbation à sa quatre-vingtième session ;
- À prendre note de l'élaboration du document d'orientation et des lignes directrices concernant la collecte de données relatives aux politiques de logement et de développement urbain fondées sur des faits ;
- À adopter la proposition faite par le Bureau de renommer le Comité « Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire », ce nom étant plus représentatif de l'attention accrue accordée aux questions liées à l'urbanisation, attestée par l'adoption du Programme 2030, notamment l'objectif de développement durable n° 11 et d'autres objectifs connexes, et du Nouveau Programme pour les villes. La proposition de nom sera transmise à la CEE en 2019 pour adoption ;
- À adopter la proposition du Bureau d'intégrer le domaine de travail « Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire » dans le domaine de travail « Examen et suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, de la Charte de Genève sur le logement durable et d'autres instruments pertinents » au vu de l'importance croissante des travaux du Comité portant sur l'examen et le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres instruments internationaux ou régionaux. Les monographies nationales, qui constituent déjà un outil important pour l'examen de la mise en œuvre des accords mondiaux et régionaux au niveau national, feraient partie intégrante de ce domaine de travail ;
- À adopter la proposition du Bureau de renommer le programme phare « Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire » pour l'appeler « Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire ».

b) Logements et marchés immobiliers durables

i) Mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable et activités des centres d'excellence de la Charte

Document(s) : ECE/HBP/2018/1, ECE/HBP/2013/3, ECE/HBP/2016/2 ;
E/ECE/1478/Rev.1.

Le Comité a adopté en 2013 la Stratégie de la CEE relative au logement durable et à l'aménagement du territoire pour la période 2014-2020. La Charte de Genève a été adoptée par le Comité en 2014 et approuvée par la CEE en avril 2015. En septembre 2016, le Comité a adopté des Lignes directrices concernant l'application de la Charte de Genève. En 2017, le Comité a aussi approuvé la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables.

Depuis la soixante-dix-huitième session du Comité, des ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités ont été organisés dans la région de la CEE pour appuyer la mise en œuvre de la Charte de Genève et de la Stratégie pour 2014-2020. Ces ateliers comprenaient des activités parallèles et des formations organisées dans le cadre du neuvième Forum urbain mondial (7-13 février 2018) et de la Conférence de Vienne sur le logement durable (12 et 13 avril 2018).

Les centres de la Charte de Genève en Albanie, en Estonie et au Royaume-Uni fournissent un appui à la mise en œuvre de la Charte et de la Stratégie dans ces pays. Le Comité sera informé des activités des centres et des résultats d'une étude menée par son secrétariat sur les possibilités de coopération du Comité en ce qui concerne le renforcement des capacités axées sur l'accès à des logements abordables et décentes.

Le Comité est invité à prendre note des informations fournies sur les activités de renforcement des capacités et les travaux actuellement en cours dans les centres de la Charte, et à formuler des recommandations en vue de l'application future de la Charte par les États membres, y compris concernant les activités qui pourraient être entreprises par les centres de la Charte.

Le Comité sera également invité à approuver les recommandations issues de l'étude sur le renforcement des capacités et à demander au secrétariat d'élaborer, sur la base des conclusions et des recommandations de l'étude, un plan d'action triennal pour les activités de renforcement des capacités, et à mener une enquête auprès des États membres afin de déterminer leurs besoins en matière de renforcement des capacités et leurs priorités à cet égard.

ii) Journée mondiale de l'habitat 2018 à Genève

Document(s) : ECE/HBP/2018/1.

Le Comité recevra des informations sur les activités organisées dans le cadre de la Journée mondiale de l'habitat 2018 sur le thème du sans-abrisme. Ces activités auront notamment consisté en une exposition organisée au Palais des Nations et en une table ronde pendant laquelle les intervenants auront souligné la nécessité de lutter contre le sans-abrisme en appliquant le Programme 2030, notamment les objectifs de développement durable, et la Charte de Genève.

Le Comité est invité à prendre note des informations fournies et à recommander au Bureau d'envisager de mener une enquête et d'élaborer un document d'orientation sur le sans-abrisme dans la région de la CEE, qui sera porté à l'attention du Comité à sa quatre-vingtième session.

iii) Efficacité énergétique des bâtiments

Document(s) : ECE/HBP/2017/3 ;
ECE/HBP/2018/Inf.3, ECE/HBP/2018/Inf.4.

Une équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments a été constituée en 2016, et des orientations-cadres pour la définition de normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments ont été élaborées en 2017.

Le projet intitulé « Normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments » a reçu le soutien financier du Gouvernement danois et du Gouvernement de la Fédération de Russie pour les activités de l'équipe spéciale en 2017 et 2018. Le Comité prendra connaissance des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, et des propositions concernant les travaux futurs de l'Équipe spéciale conjointe.

Le Groupe consultatif du marché immobilier a renommé les Directives de la CEE concernant les logements en copropriété dans les pays en transition (2003) « Directives sur la gestion des copropriétés et la propriété des logements en copropriété », qui seront présentées au Comité pour adoption. Le Comité sera également saisi d'informations sur l'élaboration d'un programme de formation et l'organisation d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de la gestion d'immeubles collectifs et de l'efficacité énergétique des bâtiments, sur la base du projet révisé des directives.

Le Comité est invité à adopter les Directives sur la gestion des copropriétés et la propriété des logements en copropriété, à les approuver en tant que document officiel et à prendre note de l'élaboration d'un programme de formation et de l'organisation d'activités de renforcement des capacités.

iv) *Normes de protection contre les incendies dans les bâtiments*

Document(s) : ECE/HBP/2018/Inf.5.

En 2017, à la suite de l'incendie de la tour Grenfell à Londres, des professionnels et des organisations à but non lucratif spécialisés dans le développement, la diffusion et la mise en œuvre des normes internationales de protection contre les incendies dans le secteur de la construction et la recherche dans ce domaine se sont associés pour promouvoir l'élaboration, la mise à jour et l'application de normes internationales de haute qualité. Ces normes doivent être mises au point dans le cadre d'un processus transparent et inclusif. En juillet 2018, l'International Fire Safety Standards Coalition a officiellement lancé le projet au Palais des Nations. Cette organisation élaborera une nouvelle norme internationale rigoureuse tendant à plus de clarté et de cohérence en ce qui concerne la protection contre les incendies dans les bâtiments au niveau des projets ou aux niveaux étatique, national, régional ou international. Cette norme définira des principes stricts que toute personne intervenant dans la conception, la construction ou la gestion d'un bâtiment partout dans le monde sera fière d'appliquer.

Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées et à envisager d'adopter la norme internationale de protection contre les incendies comme norme de la CEE.

v) *Activités du Groupe de travail consultatif sur le marché de l'immobilier*

Document(s) : ECE/EX/2016/L.10 ;
ECE/HBP/2016/3, ECE/HBP/2018/L.2, ECE/HBP/2018/L.3,
ECE/HBP/2018/Inf.6.

En mars 2016, le Comité exécutif de la CEE a approuvé la révision et la prorogation du mandat du Groupe consultatif jusqu'au 31 décembre 2018. À sa soixante-dix-septième session, le Comité a adopté le programme de travail du Groupe consultatif pour la période 2017-2018. Il prendra connaissance du rapport sur la mise en œuvre du programme de travail, du projet révisé de Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables et de la version actualisée des directives sur la gestion des immeubles collectifs.

En outre, le Comité sera informé du projet de mandat du Groupe consultatif pour la période allant jusqu'à 2020 et du projet de programme de travail pour 2019-2020.

Le Comité est invité :

- À approuver la publication du Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables en tant que publication officielle ;
- À approuver le nouveau mandat du Groupe consultatif jusqu'à 2020 ;
- À approuver le programme de travail du Groupe consultatif pour 2019-2020 ;

- À faire des suggestions et à donner des conseils sur les activités futures du Groupe consultatif ; et
- À charger le Bureau de superviser le programme de travail du Groupe consultatif pour la période 2019-2020.

c) Développement urbain durable et villes intelligentes et durables

i) Villes intelligentes et durables

Document(s) : ECE/HBP/2018/Inf.7, ECE/HBP/2018/Inf.8, ECE/HBP/2018/Inf.9, ECE/HBP/2018/Inf.10, ECE/HBP/2018/Inf.11.

En septembre 2016, à sa soixante-dix-septième session, le Comité a approuvé les indicateurs clefs de performance pour les villes intelligentes et durables². Dans le cadre de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables (U4SSC), le secrétariat a élaboré, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, des rapports analytiques sur l'économie circulaire et le financement des villes. Il a également produit des monographies dans le cadre du projet Villes intelligentes unies pour les villes de Goris (Arménie) et de Voznesensk (Ukraine) en utilisant une méthodologie fondée sur les indicateurs clefs de performance. Il a en outre développé un projet pilote de quartier intelligent et durable pour Astana (Kazakhstan), et a préparé une étude sur les directives concernant les plans d'action des villes.

Le secrétariat et les experts rendront compte au Comité des activités menées dans le cadre de l'initiative U4SSC et du projet Villes intelligentes unies, notamment l'élaboration des études, l'achèvement des monographies et la préparation du projet pilote.

Le Comité est invité à prendre note des informations ainsi communiquées et :

- À approuver la publication des directives sur les stratégies en matière d'économie circulaire en tant que publication officielle en ligne ;
- À approuver la publication des directives sur les outils et mécanismes de financement des villes intelligentes et durables en tant que publication officielle en ligne ;
- À approuver la publication de la monographie sur Voznesensk (Ukraine) en tant que publication officielle.

ii) Aménagement urbain intégré

Le Comité sera informé d'une étude de la CEE sur la mobilité urbaine et l'aménagement urbain actuellement en cours d'élaboration. Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées.

iii) Journée internationale des forêts : forêts et écocités

Le Comité est invité à prendre note de la réunion-débat de haut niveau intitulée « The Sky is the Limit » (Le ciel pour seule limite), tenue le 31 mars 2018 dans le cadre de la Journée internationale des forêts et organisée conjointement par la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois et le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, avec le concours du Bureau de liaison de la FAO à Genève. À cette occasion, des stratégies innovantes visant à intégrer les espaces verts dans les villes via l'agriculture urbaine, les forêts verticales, la construction en bois et l'architecture ont été présentées.

d) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

Document(s) : ECE/HBP/S/2016/3, ECE/HBP/2017/4 ;
ECE/HBP/2018/Inf.12, ECE/HBP/2018/Inf.13 ;
ECE/EX/2017/L.1.

² Methodology for KPIs for SSCs, <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/Publications/U4SSC-CollectionMethodologyforKPIfoSSC-2017.pdf>.

En décembre 2016, à sa session extraordinaire, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a adopté une décision sur la révision du mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et sa prorogation pour la période 2016-2020. Cette décision a été approuvée par le Comité exécutif le 1^{er} février 2017.

Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers rendra compte des activités menées par le Groupe de travail depuis la dernière session du Comité. Le secrétariat du Groupe de travail informera également le Comité des progrès réalisés dans l'élaboration des directives techniques sur les établissements informels dans la région de la CEE et dans la réalisation de l'étude sur le remembrement des terres.

Le Comité est invité :

- À prendre note des informations communiquées ; et
- À approuver la publication des directives techniques sur les établissements informels dans la région de la CEE en tant que publication officielle.

e) Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire

Document(s) : (ECE/HBP/2018/4), (ECE/HBP/2018/Inf.14).

Le Comité sera mis au courant de l'état d'avancement des monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire. Plus particulièrement, il sera informé de l'état d'avancement de la monographie nationale du Bélarus et des demandes de nouvelles monographies nationales reçues par le secrétariat.

Les délégations des États membres feront savoir au Comité si elles sont intéressées par l'élaboration d'une monographie nationale sur leur pays.

Le Comité est invité :

- À approuver les principaux résultats de la monographie nationale du Bélarus ;
- À encourager les pays à accepter les demandes d'examen transmises par les pays ; et
- À proposer des contributions financières ou la mise à disposition d'experts pour les prochaines monographies de pays.

3. Planification des travaux visant à soutenir la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres instruments internationaux pertinents aux niveaux national, régional, sous-régional et local

Un débat sur les futurs objectifs du Comité s'agissant de la promotion du logement durable et du développement urbain sera organisé sous la forme d'une réunion-débat et de quatre tables rondes. Y participeront des représentants de gouvernements locaux et nationaux, et d'organisations et de réseaux régionaux et sous-régionaux.

Les quatre tables rondes porteront sur les thèmes suivants : 1) l'accès à un logement décent, abordable, convenable et salubre pour tous ; 2) la promotion de l'efficacité énergétique des bâtiments et de la gestion effective des immeubles collectifs ; 3) l'évaluation des progrès accomplis dans la création de villes intelligentes et durables ; et 4) le développement et l'aménagement urbains intégrés.

Les tables rondes seront suivies d'une séance plénière pendant laquelle il sera rendu compte des travaux des tables rondes. Un débat de haut niveau sur les activités futures du Comité sera aussi organisé parallèlement aux tables rondes. Le secrétariat fera également le point de la situation des soutiens financiers ou des soutiens en nature à la mise en œuvre du programme de travail du Comité. Les délégations seront invitées à annoncer leurs contributions volontaires et leur appui en nature.

Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées.

4. Réforme du processus de planification et de budgétisation de l'ONU

Document(s) : ECE/HBP/2018/Inf.15.

Le Comité sera informé des faits nouveaux récents concernant la planification et la budgétisation, et de leurs répercussions sur ses travaux.

Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées.

5. Élection du Bureau

Le Comité élira son Bureau pour sa quatre-vingtième session.

6. Questions diverses

Les États membres voudront peut-être soulever d'autres questions sous ce point de l'ordre du jour.

7. Adoption du rapport et clôture de la session

Le Président récapitulera les principales décisions prises par le Comité. Le Comité est invité à adopter le rapport de la session sur la base du projet élaboré par le secrétariat. Le Président proposera une date pour l'organisation de la prochaine session du Comité et demandera à celui-ci de l'entériner. Le Président prononcera la clôture de la réunion.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Jeudi 4 octobre	10 heures-10 h 15	1	Adoption de l'ordre du jour
		2	Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2019
	10 h 15-11 h 20	2 a)	Examen et suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, de la Charte de Genève sur le logement durable et d'autres instruments pertinents
		2 b)	Logements et marchés immobiliers durables
		2 c)	Développement urbain durable et villes intelligentes et durables
		2 d)	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire
		2 e)	Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire
	15 heures-18 heures	3	Planification des travaux visant à soutenir la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres instruments internationaux pertinents aux niveaux national, régional, sous-régional et local (<i>tables rondes organisées en parallèle dans les salles XVIII et XXV</i>).

<i>Date</i>	<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Vendredi 5 octobre	10 heures-11 h 30	3	Planification des travaux visant à soutenir la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres instruments internationaux pertinents aux niveaux national, régional, sous-régional et local (<i>suite</i>).
	11 h 30-11 h 45	4	Réforme du processus de planification et de budgétisation de l'ONU
	11 h 45-12 h 15	5	Élection du Bureau
	12 h 15-12 h 30	6	Questions diverses
	12 h 30-13 heures	7	Adoption du rapport et clôture de la session
